

Aux Responsables tourisme Aux Correspondants tourisme Copie aux Présidents d'association en UEIT ou EIT Copie aux présidents de Comités bénéficiaires de l'EIT

Paris le 27 avril 2021

Madame, Monsieur, Chères et chers ami(e)s,

Dans la situation sanitaire actuelle, plusieurs clubs ou associations, voire de comités, misent sur un meilleur avenir et travaillent afin de proposer à leurs adhérents des séjours et voyages dans les prochains mois. Ainsi, à ce jour, ce sont plus de 85 séjours et voyages qui figurent en tant que « validé » sur le système de gestion de la vie fédérale (SGVF).

J'attire votre attention car il peut s'avérer, que quelques jours avant la date prévue du départ, les mesures applicables à la pratique sportive, diffusées par notre fédération et en conformité avec les dispositions prises par le gouvernement, ne vous permettent plus de réaliser ce séjour ou voyage.

Vous êtes donc dans l'obligation de l'annuler, voire de le reporter dans le meilleur des cas.

Votre séjour ou voyage ayant été saisi sur le site de gestion fédérale, il convient de l'annuler sur ce site sinon, conformément à la procédure informatique prévue, les contributions fédérales ainsi que les cotisations des assurances facultatives seront calculées dès le lendemain de la date prévue pour le départ. Ces sommes seront ensuite prélevées sur le compte de la structure en EIT (association ou comité) dans les jours suivants.

Ce qui signifie que les sommes auront été prélevées alors que le voyage n'aura pas eu lieu. Dérangeant n'est-ce pas ?

Pour éviter ce désagrément, toujours possible à régulariser ultérieurement mais source de problème et de discussions parfois houleuses, je vous invite à procéder à l'annulation de votre séjour ou voyage conformément aux instructions figurant dans le guide de gestion (Base documentaire sur le site internet fédéral) :

```
Commercialiser – Démarcher

⇒ Séjours et Voyages

⇒ Septembre 2020

⇒ 24-IMv8 – Annexe 15 – Guide de saisie

⇒ Pages 47 et suivante
```

Cette procédure vous permet ainsi d'annuler votre séjour et voyage en toute tranquillité. Aucun prélèvement ne sera effectué. Plus tôt vous annulerez votre projet, plus vous disposerez de temps pour en informer vos participants. En effet, il est toujours désagréable de devoir défaire ses bagages la veille, voire le matin du jour prévu pour le départ.

De plus, cette annulation anticipée leur permettra de prendre leurs dispositions pour d'éventuels demandes de remboursement de réservations (hôtels, billets de train, etc.)

Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



Pour de plus amples renseignements, une seule adresse : tourisme@ffrandonnee.fr

Le Groupe de Travail « Séjours et Voyages » (GTSV) vous remercie pour votre implication dans la gestion des séjours et voyages organisés par votre association et/ou comité.

Nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Guy Berçot, Chargé de mission, Pilote du Groupe de Travail Séjours et Voyages (GTSV) Lexie Buffard Secrétaire générale